



ARVERNE  
CONSEIL

**Eric CUIPIF**  
*Diplômé d'Expertise comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Geoffroy GLAZIOU**  
*Diplômé d'Expertise comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Eric MAS**  
*Commissaire aux comptes*



# Global Development Network Europe GDN EUROPE

63 avenue François Mitterrand  
63000 CLERMONT-FERRAND

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion du Comité général relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### ARVERNE CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros  
17 rue de Sarliève – Le Triangle  
63800 COURNON D'Auvergne

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Aux membres du Comité général,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 28 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



**SARL ARVERNE CONSEIL**  
*représentée par Eric MAS*



ARVERNE  
CONSEIL

**Eric CUIPIF**  
*Diplômé d'Expertise-comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Geoffroy GLAZIOU**  
*Diplômé d'Expertise-comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Eric MAS**  
*Commissaire aux comptes*



# Global Development Network Europe GDN EUROPE

63 avenue François Mitterrand  
63000 CLERMONT-FERRAND

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

### ARVERNE CONSEIL

S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros  
17 rue de Sarliève – Le Triangle  
63800 COURNON D'Auvergne

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'attention des membres de l'association Global Development Network Europe -GDN EUROPE,

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité Général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Global Development Network Europe -GDN EUROPE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport d'activité du Président et le rapport financier du Trésorier ne nous ayant pas été communiqués à ce jour, ni les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 28 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



**SARL ARVERNE CONSEIL**  
*représentée par Eric MAS*

## BILAN ACTIF

	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET EXERCICE 31/12/2023	NET EXERCICE 31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donation temporaire d'usufruit				
Concessions brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Acomptes et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industrie				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS A ÊTRE CÉDÉS</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>149 163</b>		<b>149 163</b>	<b>216 065</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières et approvisionnements				
Encours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	85 809		85 809	33 563
<b>TRESORERIE</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	63 354		63 354	182 503
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>149 163</b>		<b>149 163</b>	<b>216 065</b>

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL



## BILAN PASSIF

	EXERCICE 31/12/2023	EXERCICE 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-29 126</b>	<b>-24 217</b>
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-24 217	
Déficit de l'exercice	-4 909	-24 217
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>	<b>124 975</b>	<b>205 711</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés	124 975	205 711
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>DETTES</b>	<b>53 314</b>	<b>34 571</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 145	5 659
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	45 408	28 151
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	761	761
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>149 163</b>	<b>216 065</b>

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## COMPTE DE RESULTAT COMPARE

	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022		VARIATION	
	EN EUROS	%	EN EUROS	%	EN EUROS	%
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Verst des fondateurs ou conso. de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats			210 000	74,00	-210 000	-100,00
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	277 384	77,46	73 773	26,00	203 611	276,00
Utilisation des fonds dédiés	80 736	22,54			80 736	
Production immobilisée						
Autres produits	0	0,00	1	0,00	-1	-92,91
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>358 121</b>	<b>100,00</b>	<b>283 775</b>	<b>100,00</b>	<b>74 346</b>	<b>26,20</b>
Autres achats et charges externes	-26 083	-7,28	-12 274	-4,33	-13 809	-112,51
Impôts, taxes et versements assimilés	-4 173	-1,17	-305	-0,11	-3 868	
Salaires et charges sociales	-332 767	-92,92	-89 699	-31,61	-243 068	-270,98
Dotations aux amortissements						
Dotations aux provisions						
Report en fonds dédiés			-205 711	-72,49	205 711	100,00
Autres charges	-6	-0,00	-2	-0,00	-3	-147,32
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-363 029</b>	<b>-101,37</b>	<b>-307 992</b>	<b>-108,53</b>	<b>-55 038</b>	<b>-17,87</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 909</b>	<b>-1,37</b>	<b>-24 217</b>	<b>-8,53</b>	<b>19 308</b>	
Produits financiers						
Charges financières						
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 909</b>	<b>-1,37</b>	<b>-24 217</b>	<b>-8,53</b>	<b>19 308</b>	
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
<b>DEFICIT</b>	<b>-4 909</b>	<b>-1,37</b>	<b>-24 217</b>	<b>-8,53</b>	<b>19 308</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Informations générales

Le **GLOBAL DEVELOPMENT NETWORK EUROPE (GDN EUROPE)** a été créé sous forme d'association régie par la loi du 1er juillet 1901 aux termes d'un comité général constitutif en date du 11 mars 2022.

Le GDN EUROPE est une émanation du GDN, organisation internationale publique depuis 2005, dont le siège est situé en Inde à New Delhi. Dans le cadre de son projet d'avenir, GDN a souhaité s'implanter en Europe et plus particulièrement en France, au travers d'une association Loi 1901.

Le GDN EUROPE a pour objet d'appuyer la mission de GDN en mobilisant les ressources et les compétences scientifiques françaises et européennes pour donner aux chercheurs des pays en développement des occasions de conduire un travail de recherche de qualité sur le développement, de renforcer leurs capacités, de faire entendre leurs voix sur la scène internationale et de davantage contribuer aux politiques publiques en partageant des analyses conduites de façon rigoureuse à partir de faits, données et autres travaux.

### Informations au titre des méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- \* continuité de l'exploitation ;
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- \* indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Informations au titre des postes de bilan

- *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Néant

- *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- *Subvention d'investissements*

Néant

### Autres informations

Le GDN EUROPE a signé en 2022 avec la Fondation d'Entreprise Michelin une convention de mécénat d'un montant de 210 K€. Le soutien de La Fondation Michelin vient en complément d'un don de 6M d'euros accordé au GDN Inde sur 5 ans du gouvernement français par l'intermédiaire de l'AFD et d'un soutien à l'investissement des trois collectivités (municipalité, département et région). Il vise à contribuer à la mise en place d'une cellule, au sein de cette équipe, ayant en charge les relations extérieures de GDN EUROPE et sa communication. Ce soutien sera utilisé pendant une période initiale de 3 ans.

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Faits marquants de l'exercice

Néant

Tableau de suivi des fonds dédiés

Nature du projet	Montant des fonds accordés	Utilisation au cours des exercices antérieurs	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à utiliser
Fondation Michelin	210 000	4 289	80 736	124 975
Total	210 000	4 289	80 736	124 975

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves statutaires					0
Autres réserves					0
Report à nouveau		-24 217			-24 217
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 217		19 308		-4 909
<b>Situation nette</b>	<b>-24 217</b>	<b>-24 217</b>	<b>19 308</b>	<b>0</b>	<b>-29 126</b>
Fonds propres comptables					0
Subventions d'investissements					0
Provisions réglementées					0
<b>Total</b>	<b>-24 217</b>	<b>-24 217</b>	<b>19 308</b>	<b>0</b>	<b>-29 126</b>

Engagements hors bilan

\* Garanties données / Reçues

Néant

Engagements de retraite

Néant

Effectif moyen et global

L'effectif moyen est de 4,77 ETP.

L'effectif global au 31 décembre 2023 est de 5 ETP.

Paraphé pour les besoins d'identification  
 ARYERNE CONSEIL

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Evènements post-clôture

Néant

Informations liées au compte de résultat

- Concours publics et subventions reçues par l'entité

Autorité administrative ayant versée la subvention	Nature de la subvention	Montants 2023
Néant		
Total		

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

- Contributions volontaires en nature

Néant

- Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 s'élève à 3 000 € TTC.

## IMMOBILISATIONS

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		ACQUISITIONS	VIREMENTS	CESSIONS	
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales					
Installations techniques matériels et outillages					
Installations agencements aménagement					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et mobilier					
Emballages récupérables					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>					

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## AMORTISSEMENTS

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		DOTATIONS	DIMINUTION	
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales				
Installations techniques matériels et outillages				
Installations agencements aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier				
Emballages récupérables				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>				

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

	DOTATIONS DE L'EXERCICE		AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	
	LINEAIRES	DEGRESSIFS	DOTATIONS	REPRISES
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales				
Installations techniques matériels et outillages				
Installations agencements aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier				
Emballages récupérables				
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>				



## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	MONTANT DEBUT DE L'EXERCICE	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		MONTANT FIN DE L'EXERCICE
		DOTATIONS	REPRISES	
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausses de prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouv. des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sur congés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DOTATIONS ET REPRISES</b>	<b>D'EXPLOITATION FINANCIERES EXCEPTIONNELLES</b>			

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A + D'UN AN - DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	193	193		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	85 616	85 616		
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>85 809</b>	<b>85 809</b>		

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT BRUT	A MOINS D'UN AN	A + D'UN AN - DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts à deux ans maximum à l'origine				
Emprunts à plus de deux ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 145	7 145		
Personnel et comptes rattachés	17 993	17 993		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 738	22 738		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	4 677	4 677		
Dettes sur immobilisations				
Groupes et associés				
Autres dettes	761	761		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>53 314</b>	<b>53 314</b>		

### PRODUITS A RECEVOIR

	MONTANT	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Projets, produits à recevoir		
Etat, produits à recevoir		
Divers, produits à recevoir	84 642	30 900

Paraphé pour les besoins d'identification  
**ARVERNE CONSEIL**

### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	MONTANT HORS TAXES	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges constatées d'avance		
	0	0

### CHARGES A PAYER

	MONTANT TOUTES TAXES	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Charges financières		
Fournisseurs, factures non parvenues	6 600	4 800
Dettes fiscales et sociales	25 593	16 966
Divers, charges à payer		
	32 193	21 766

### PRODUITS PERCUS D'AVANCE

	MONTANT TOUTES TAXES	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	0	0